



## Commission Sportive Norton Sport Club

### Charte

Par son action, la Commission Sportive Norton Sport Club (CSNSC) s'engage à :

- mettre en œuvre tout ce qui peut l'être pour récolter des fonds pour les pilotes participant à un championnat ou des courses officielles, en respectant ses partenaires ainsi que ceux du Norton Sport Club (NSC)
- informer les membres du club sur ses actions lors des assemblées mensuelles
- communiquer les résultats des pilotes inscrits lors des assemblées mensuelles
- répartir les fonds obtenus en fonction de critères équitables, à savoir :
  - o résultats sportifs
  - o communication des résultats à la CSNSC
  - o publication de résumés de courses dans les bulletins du club
  - o participation à des événements auxquels participent le NSC et/ou la CSNSC
  - o actions exceptionnelles
  - o respect de la présente charte

Ceci en appliquant un principe de transparence et de respect des opinions et avis d'autrui.

En contrepartie, la CSNSC souhaite que chaque pilote soutenu s'engage à :

- effectuer une demande de soutien en utilisant le formulaire de demande et à lui fournir une présentation officielle, mentionnant les dates des courses prévues
- fournir deux photos en format numérique de bonne qualité (sur la moto et en pied), afin de pouvoir être mis en avant sur les stands de la CSNSC
- fournir, aux dates limites fixées pour la rédaction du bulletin, un article par numéro, faisant le point sur la saison en cours (les dates vous seront communiquées ultérieurement).
- fournir, en cours de saisons, d'autres images et vidéos, afin de permettre à la CSNSC d'alimenter le site internet du Club et la page Facebook de la CSNSC
- afficher leur appartenance au NSC au moyen des autocollants et patch reçus dans le « kit pilote », à savoir sur la moto et sur le véhicule de transport (exception possible dans certains cas), ainsi que sur leur site web
- communiquer, au plus tard le week-end suivant chaque course, les résultats à la CSNSC à l'adresse [cs@norton-club.ch](mailto:cs@norton-club.ch) (à ajouter sur votre check-list d'après course)
- participer, en fonction de leur disponibilité, à un ou plusieurs événements de la CSNSC, y compris en mettant à disposition leur machine
- démontrer un comportement exemplaire, afin de ne pas nuire à l'image du NSC et de la CSNSC.



Un comportement inadéquat, des manquements répétés à ses engagements ou un manque de respect évident à la CSNSC, au NSC et aux autres pilotes pourra entraîner une diminution de la subvention, voire même une exclusion du pilote.

La CSNSC se réserve le droit d'exclure un pilote pour l'un ou l'autre des motifs suivants : absence de publication dans le bulletin, non-communication des résultats dans le délai fixé, non-participation aux événements auxquels participe la CSNSC, ou absence aux assemblées mensuelles. D'éventuelles absences aux assemblées et aux événements devront être justifiées, à l'avance.

Persuadée que nous passerons ensemble une très belle année moto, la CSNSC vous souhaite le meilleur et de bons résultats. Nous nous réjouissons de vous soutenir et que le gaz soit avec vous !

Charte établie à Genève le 19 novembre 2018

Signature :

Lieu, Date : .....

Signature : .....

Dominique MEILI  
Présidente CSNSC

Nom, prénom : .....  
Pilote